



CLERMONT-FERRAND : vivons mieux notre ville

Pour respecter la tranquillité des riverains tout en permettant à ceux qui le souhaitent de s'amuser, la Ville de Clermont-Ferrand initie la Charte de la qualité de la vie nocturne.



À Clermont, 57 % de la population a moins de 40 ans. C'est une ville universitaire qui accueille 17 % d'étudiants. Clermont-Ferrand est

une ville dynamique, avec une vitalité culturelle importante qui se manifeste par l'accueil de festivals d'ampleur internationale (Court – métrage, Vidéoformes, Europavox...).

C'est aussi une ville qui possède un cœur de ville animé et festif et ce par la présence importante d'établissements de vie diurne et nocturne (bars, restaurants, discothèques). Cependant le centre-ville est aussi un quartier d'habitations et il devient de plus en plus difficile de concilier les intérêts des exploitants et des riverains.

Aussi la Ville de Clermont, le Préfet de

la Région Auvergne, le Procureur de la République, le Président de l'UMIH 63 et le Président de Promotelière 63 se sont engagés pour agir.

Cette charte vise à définir ensemble les conditions d'une vie nocturne de qualité permettant d'assurer la sécurité et la tranquillité de tous, le respect collectif des règles du vivre ensemble, la conciliation des intérêts des différents acteurs de la nuit, des riverains et d'acter l'engagement de l'ensemble des acteurs concernés à agir en matière de prévention des conduites à risques, de régulation et d'actions de répression lorsque cela est nécessaire.

Cette charte ne se substitue pas aux lois et règlements en vigueur. Elle les rappelle et établit un cadre d'échange et de dialogue, de collaboration et de concertation avec les différents acteurs.

Pour en savoir plus :
www.clermont-ferrand.fr

PARIS : teste des moutons en guise de tondeuses

Peut-on confier l'entretien des espaces verts de Paris à des moutons d'Ouessant ? La Capitale expérimente l'éco-pâturage depuis avril, sur un seul site pour le moment, afin d'évaluer la faisabilité en milieu urbain dense de cette technique permettant de

limiter l'usage d'engins bruyants et de désherbants.

L'expérimentation insolite a débuté le 3 avril sur un terrain en friche de 2,000 m² appartenant au service des Archives de Paris dans le XIX^e arrondissement, indique la mairie de



Paris. L'éco-pâturage consiste à utiliser des animaux pour entretenir un espace vert, ce qui permet de limiter le recours aux engins mécaniques, sources de bruit et consommateur de carburant, et aux produits phytosanitaires. L'objectif de la mairie de Paris est d'évaluer si ce type de gestion écologique des espaces verts est applicable dans un milieu urbain dense comme Paris intra muros.